ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Ressources Humaines

Division des personnels d'enseignement du 2°degré, d'Education et des Psychologues
Bureau
DPE3 / EPS

Chef du Bureau :
Catherine NASSOY

Affaire suivie par :
Isabelle GURY
Tél : 03.83.86.22.54.
Mél : isabelle.gury@ac-nancy-metz.fr
2, rue Philippe de Gueldres
CO n°30013
54035 NANCY Cedex

Nancy, le 07/01/2022

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics du second degré

Demande de dérogation forfait AS au titre de la rentrée 2022.

Objet : Participation des enseignants aux activités sportives scolaires volontaires des élèves.
Références : décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves, NS ministérielle n°2016-043 du 21/03/2016.

Le service hebdomadaire des enseignants d'éducation physique et sportive (professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs agrégés de la discipline d'éducation physique et sportive, chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et professeurs d'enseignement général de collège enseignant l'éducation physique et sportive) comprend un volume forfaitaire de trois heures consacrées à l'organisation, à l'animation, au développement et à l'entraînement des membres de l'association sportive (AS) de l'établissement.

Néanmoins, ces enseignants peuvent bénéficier, à leur demande et sous réserve de l'intérêt du service, du remplacement de ce forfait par des heures d'enseignement.

Aussi, je vous demande de bien vouloir assurer la diffusion du formulaire que vous trouverez ci-joint auprès des enseignants d'éducation physique et sportive de votre établissement et de retourner les éventuelles demandes revêtues de votre avis à mes services **pour le 4 mars 2022** délai de rigueur :

par mail (isabelle.gury@ac-nancy-metz.fr)
ou par voie postale (Rectorat – Bureau DPE 3)

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Laurent SEYER

ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

RENTREE 2022

FICHE DE DEMANDE DE DÉROGATION ANNUELLE FORFAIT AS

A retourner impérativement pour le 4 mars 2022 au plus tard

Identification de l'enseignant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Adresse électronique : @

Téléphone :

Etablissement : **Ville :** **Départ :**

Objet et motivation de la demande :

1ère demande : ☐ ou Renouvellement : ☐ Préciser l'année de la 1ère demande :

Pour la rentrée prochaine, je souhaiterais remplacer mon forfait de 3 heures consacrées à l'animation de l'AS de l'établissement par 3 heures d'enseignement en EPS

Motif à préciser : *(vous devez joindre un ou des justificatifs à cette demande)*

A : le :

Signature :

Avis du chef d'établissement :

Favorable : ☐ Réservé : ☐ Défavorable : (à motiver) ☐

.....

.....

Avis de l'Inspection Pédagogique Régionale :

Favorable : ☐ Réservé : ☐ Défavorable : (à motiver) ☐

.....

.....

Avis du Recteur : **Date :**

A retourner à la DPE-3 à l'attention de Mme Isabelle GURY **pour le 04/03/2022 délai de rigueur**
- par mail : isabelle.gury@ac-nancy-metz.fr
- ou par courrier Rectorat – DPE 3 – 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 – 54035 NANCY CEDEX